

BPJEPS AF - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme »

RNCP 37106 – titre enregistré le 25/11/2022 par MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES - Date d'échéance de l'enregistrement : 08-11-2027

Objectifs :

- Former des professionnels directement opérationnels dans le secteur des métiers de la forme, en cours collectifs (option A) et en haltérophilie-musculation (option B).
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en valorisant ses activités et pratiques
- Disposer d'outils pour conduire des séances d'initiation, d'animation, d'entraînement et de perfectionnement dans les activités de la forme

Public cible :

Notre BPJEPS Activité de la Forme est destiné aux personnes souhaitant se former pour devenir éducateur sportif dans les métiers de la forme. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1
- Avoir une pratique assidue des activités de la forme dans la ou les options choisies.
- Fournir son certificat de participation à la JDC
- Valider les tests d'exigences préalables (TEP)* du Ministère Jeunesse et Sport : épreuve de suivi de cours collectifs (option A), épreuve de musculation (développé couché, squat, traction - option B), test Luc Léger (option A et B)
- Valider les tests IRSS (sous réserve d'organisation) : entretien de motivation

• **Déroulement de la formation :**

Tous nos BPJEPS Activités de la Forme débutent en Août 2025 et se terminent en août 2026 en fonction du site et de votre statut.

- **Concernant le BPJEPS Activités de la Forme Bi options A et B :**
 - **Pour les stagiaires de la formation professionnelle :**
2 à 3 jours en formation à IRSS par semaine : 700 h/an
2 à 3 jours en structure de stage par semaine : plus de 600 h/an
 - **Pour les statuts salariés dont les apprentis :**
2 à 3 jours en formation à IRSS par semaine : 700 h/an
2 à 3 jours en entreprise par semaine : plus de 1000 h/an
- **Concernant le BPJEPS Activités de la Forme Mono option B Renforcés de Nantes et Rennes :**
 - **Pour les stagiaires de la formation professionnelle :**
2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an
3 jours en structure de stage par semaine : plus de 600 h/an
 - **Pour les statuts salariés dont les apprentis :**
2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an
3 jours en entreprise par semaine : plus de 1000 h/an

- **Concernant le BPJEPS Activités de la Forme mono option A ou B :**
 - **Pour les stagiaires de la formation professionnelle :**
3 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
2 jours en structure de stage par semaine : plus de 600 h/an
 - **Pour les statuts salariés dont les apprentis :**
3 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
2 jours en entreprise par semaine : plus de 1100 h/an

Programme

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure | <ul style="list-style-type: none"> - Produire des écrits professionnels. - Promouvoir les projets et actions de la structure. - Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication. - Garantir l'intégrité physique et morale des publics - Se situer dans la structure et participer à sa vie - Situer la structure dans les différents types d'environnement |
| UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure | <ul style="list-style-type: none"> - Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli - Définir les objectifs et les modalités d'évaluation - Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet - Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler. - Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer |
| UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme | <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics. - Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage. - Animer et Adapter son action - Evaluer |
| UC4 A : Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage pour l'option « Cours collectifs » (OPTION A) | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et maîtriser les gestes techniques - Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique - Sensibiliser les publics aux règles - Garantir les conditions de pratique en sécurité |
| UC4 B : Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage pour l'option « Haltérophilie-Musculation » (OPTION B) | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et maîtriser les gestes techniques - Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique de musculation et d'haltérophilie jusqu'au 1^{er} niveau de compétition - Sensibiliser les publics aux règles - Garantir les conditions de pratique en sécurité |

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

Méthodes mobilisées :

Environ 60% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » et pédagogiques sur les techniques de musculation, d'haltérophilie et leurs enseignements, les techniques de cours collectifs et leurs enseignements, la construction de séance et leur animation.

Selon les matières enseignées et les compétences visées, les méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

- Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.
- Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses.
- Méthode pro-active (faire faire) : à travers de études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).
- Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.

Chaque apprenant dispose d'un Espace Numérique de Travail (ENT) via un compte Microsoft Office 365 et une adresse email IRSS personnelle..

Formateurs :

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 26 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée** : Août 2025
- **Fin de formation** : De début juillet à fin août 2026 en fonction du site.
- **Amplitude Horaire** : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS ANGERS : 18 rue Saint Léonard - 49100 Angers
- IRSS BREST : Rue Edouard Belin - 29200 Brest
- IRSS BORDEAUX : 29, rue de l'école Normale – 33000 Bordeaux
- IRSS CAEN : 147 rue de la Délivrande - 14000 Caen
- IRSS CHOLET : Eurespace, Rue Eugène Brémond - 49300 Cholet
- IRSS LE MANS : Immeuble Newton, 47 Av. Auguste Bartoldi – 72000 LE MANS
- IRSS NANTES : Île de Nantes, 10 bis rue René Viviani - 44200 Nantes
- IRSS LES SABLES D'OLONNE : chez Institut Sport Océan, 1 promenade Kennedy - 85100 Les Sables d'Olonne
- IRSS PARIS : 13 Passage Dauphine, 75006 Paris
- IRSS RENNES : Le Nobel, 2 allée Antoine Becquerel - 35700 Rennes
- IRSS ROYAN : Le Carel, 48 bd Franck Lamy, Place Jean-Noël de Lipkowski - 17205 Royan

- IRSS TOURS : 47 rue de la Parmentière - 37520 Tours-La Riche

Tarifs 2025-2026 :

- 9,90 €/h en financement individuel personnel
- 13 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation)...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'OPCO

Chiffres Clés

| BPJEPS AF 2023-2024 | Apprentis | Stagiaires de la formation pro |
|----------------------------------------------------------|------------|--------------------------------|
| Effectif inscrit | 214 | 61 |
| Taux d'obtention diplôme/certification | 89% | 83% |
| Taux de présentation à l'examen | 88% | 95% |
| Taux d'interruption | 12% | 5% |
| Taux de réponses 6 mois après la fin de formation | 35% | 39% |
| Taux de poursuite d'étude | 11% | 0% |
| Taux d'insertion pro global* | 95% | 100% |
| Taux d'insertion pro spécifique** | 82% | 91% |

Trouvez les données officielles sur le site web : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Validation des Unités capitalisables (UC) :

- Chacune des 4 UC doit être validée afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacune des UC présente 2 certifications.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- d'inscription aux tests de sélection (TEP et Tests) – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- de validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à fin août (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réaliseront fin août.

Equivalences et passerelles :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/hRFed4R-8FGI91aTCd4xbRyQFFTJn9TI-r7EnsN5b-l=/JOE_TEXTE
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046269974>

Poursuite de parcours et débouchés

- Educateur sportif en centre de remise en forme, de thalassothérapie, tourisme de loisirs et associations. Mais aussi coach sportif, préparateur physique ou même gérant de club.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.
- DEJEPS spécialité performance en Haltérophilie
- Diplôme Universitaire de Préparation Physique
-

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.